



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE - MARAÎCHAGE BIO

Objectifs de la formation

Les emplois type ciblés par le brevet professionnel «responsable d'entreprise agricole» sont ceux d'agriculteur.trices et de salarié.es agricoles hautement qualifié.es dont le niveau d'emploi est le niveau IV. Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole (CPA) pour s'installer avec ou sans les aides.

Grâce à son orientation «maraîchage bio», l'objectif de cette formation BPREA sera plus spécifiquement adaptée à ce métier, particulièrement sur la capacité à «produire» axée sur les cultures maraîchères bio.

Lieu de la formation

Campus Métiers Nature
de Coutances
CFPPA
www.campusagri.fr



FORMATION CONTINUE

DURÉE 10 mois

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE MARAÎCHAGE BIO

CONTENU DE LA FORMATION

- Se situer en tant que professionnel
 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - Se positionner dans les différents types d'agriculture,...
- Piloter le système de production
 - Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
 - Gérer le travail (Droit, organisation,...)
- Conduire le processus de production (maraîchère bio) dans l'agrosystème
 - Combiner les différentes activités liées aux productions (Diagnostic agronomique, ...)
 - Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions (assolement, rotation, opérations culturales, gestions adventices maladies ravageurs, matériel, organisation, ...)
- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative
 - Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise
 - Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique
- Valoriser les produits ou services de l'entreprise
 - Commercialiser un produit ou un service
 - Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
- S'adapter à des enjeux professionnels particulier
 - au choix : Transformation, 2^e production, service

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans
- Avoir un CAP ou plus et 1 an d'activité professionnelle tous secteurs ou avoir 1 an d'activité professionnelle agricole ou 3 ans d'activité dans un autre domaine
- Satisfaire aux tests et entretien d'admission
- Justifier d'une expérience en maraîchage d'au moins 2 semaines
- Avoir un projet validé par Pôle Emploi (pour les demandeurs d'emploi)

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

**Chef.fe d'entreprise
maraîchère**

**Responsable d'atelier de
cultures**

**Chef.fe de cultures
légumières.**



Admission étudiée
au cas par cas.

